

N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE  
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 22 septembre 2003 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc  
Gilles Granger  
André Picard  
Jean Brousseau  
Gaétan Riopel  
Michel Landry

**R 178-2003**

**Demande d'aide financière du Comité de la Pré-maternelle**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 150 \$ au comité de la pré-maternelle pour l'année scolaire 2003-2004.

**ADOPTÉ**

**R 179-2003**

**Participation au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne**

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou un représentant de la municipalité, à assister au Jour du Souvenir de la Légion Royale Canadienne le 9 novembre prochain afin d'y déposer une couronne individuelle au montant de 50 \$.

**ADOPTÉ**

**ARRIVÉE D'ANDRÉ PICARD À 19H35**

**R 180-2003**

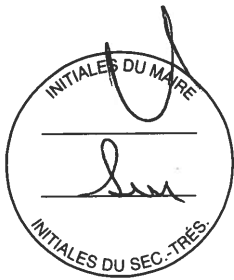
**Refinancement d'emprunt**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour son emprunt de 106 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 174, au prix de 98,09900, échéant en série 5 ans comme suit:

19 300 \$	2,60%	9 octobre 2004
20 200 \$	2,75%	9 octobre 2005
21 100 \$	3,30%	9 octobre 2006
22 200 \$	3.60%	9 octobre 2007
23 200 \$	4,00%	9 octobre 2008

Taux moyen de 4,17857%



N° de résolution  
ou annotation

**R 181-2003**

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉ**

**Refinancement d'emprunt**

Attendu que la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant total de 106 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 174;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets seront datés du 9 octobre 2003;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1.19 300 \$
- 2.20 200 \$
- 3.21 100 \$
- 4.22 200 \$
- 5.23 200 \$

**ADOPTÉ**

**R 182-2003**


**Formation pour la secrétaire-trésorière**

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à s'inscrire à une journée de formation portant sur les ententes et les modes de financement des travaux municipaux, laquelle formation se tiendra à Joliette le 21 octobre prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ**

**L'assemblée est levée à 19:48 heures.**

  
Denis Laporte maire

  
Sylvie Malo, sec-trés